

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le jeudi 26 juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de CHALONNES SUR LOIRE, convoqué le 21 mai 2014, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Stella DUPONT, Conseiller Général de Maine et Loire, Maire de Chalonnes sur Loire.

Etaient présents : Mme DUPONT, M. DAVY, M SCHMITTER, Mme FOUSSARD, , M. DESCHAMPS, Mme BELLANGER T, Mme CULCASI, M. JAMMES, Mme LEQUEUX, M. PHELIPPEAU, Mme CANTE, M. MENARD, Mme LE BIHAN, M. BOUFFANDEAU, Mme MOREAU, M SEILLER, M GARNAUD, M. MAINGOT, Mme LAGADEC, M. BLANCHARD, Mme LIMOUSIN, Mme DHOMMÉ.

Pouvoir :

Mme BELLANGER M à Mme DUPONT
M CHAZOT à M. DESCHAMPS
Mme BOURIGAULT à Mme LEQUEUX
M. GUERIF à M. SEILLER
Mme LE STRAT à Mme FOUSSARD
M. SANCEREAU à M BLANCHARD

Excusée : Mme HAUGUEL

Secrétaire de séance : Thierry BOUFFANDEAU

2014 - 99 - REGLEMENT AUTORISATION DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT

Monsieur Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances, informe l'assemblée que conformément au décret n° 97-175 du 20 février 1997, la municipalité souhaite mettre en place une gestion comptable pluriannuelle de ses investissements par le biais des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP). Ces AP/CP concerneraient les projets d'investissement à caractère pluriannuel les plus importants et permettraient une meilleure visibilité dans le temps des dépenses réelles d'investissement.

Pour cela, il est nécessaire d'adopter au préalable un règlement financier et budgétaire (joint à la convocation) dont l'objectif est de formaliser les règles de gestion budgétaires et comptables au sein de la collectivité. Ce règlement précise en outre la gestion des investissements selon la technique des AP/CP.

Il est proposé de fixer deux types d'AP/CP :

- Les AP/CP de projets qui concerneraient des projets d'envergure dont la réalisation s'étalerait sur plusieurs exercices.
- Les AP/CP d'intervention qui concerneraient un ensemble cohérent d'opérations dans un domaine spécifique.

Vu l'avis de la commission des Finances du 23 juin 2014,

Monsieur Bruno DESCHAMPS propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le règlement budgétaire et financier
- **D'ADOPTER** le principe de gestion des investissements en autorisation de programme et crédits de paiement à partir de ce jour.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2014 - 100 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET VILLE

Monsieur Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances, rappelle l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif.

L'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif et sur le compte de gestion du receveur.

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Monsieur Bruno DESCHAMPS propose au Conseil Municipal :

- **DE DÉCLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2014-101 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET VILLE
--

Monsieur Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances, précise que le compte administratif Ville 2013, joint à la convocation, a été examiné par la commission des finances le 23 juin 2014.

Il propose au Conseil Municipal de prendre connaissance des résultats de l'exercice 2013.

Ceux-ci correspondent aux résultats des comptes de gestion du comptable du Trésor.

Monsieur DESCHAMPS présente l'analyse de l'évolution des dépenses et des recettes sur plusieurs années qui révèle un resserrement des courbes d'évolution des recettes et des dépenses. A l'avenir, ces évolutions sont à surveiller compte tenu des baisses attendues des dotations de l'Etat.

Madame le Maire confirme ces évolutions et souhaite un travail pour que la Ville maintienne ses indicateurs financiers proches des moyennes de la strate.

Monsieur DESCHAMPS signale que les charges générales de fonctionnement de l'année 2013 ont été alourdies de dépenses ponctuelles d'un montant global d'environ 135 000 euros (camping, bungalows chantier Poste), ou des paiements décalés liés à des omissions de rattachements de dépenses en 2012. Madame le Maire souligne le rôle de ces charges ponctuelles dans le résultat, moins bon qu'en 2012.

Monsieur MAINGOT demande à Monsieur DESCHAMPS les mesures qu'il compte prendre pour limiter ces charges et les erreurs techniques.

Monsieur DESCHAMPS répond que le projet de déconcentration vise à sensibiliser les chefs de service tant sur la rigueur comptable que sur la maîtrise des dépenses. Par ailleurs, le budget primitif 2014 ne comporte pas de dépenses ponctuelles du même ordre. Pour le budget 2015, des efforts seront demandés pour dégager des économies sur les charges générales. En outre, à chaque opportunité, notamment lors des départs en retraite, l'adaptation des moyens sera étudiée.

Monsieur MAINGOT partage cette analyse avec le risque de l'effet ciseau qui bloquerait tout projet. Il souligne le contexte actuel favorable en ce qui concerne les charges financières, sans certitude sur l'avenir. Il rappelle la baisse des dotations de l'Etat et s'inquiète de l'impact sur les finances communales, sans compter le coût de la réforme des rythmes scolaires. Tous ces éléments confortent l'urgence à se mobiliser.

Monsieur MAINGOT regrette la modestie d'objectif de maintien des indicateurs financiers de la Ville dans les moyennes de la strate et signale sa méfiance envers les indicateurs.

Monsieur Bruno DESCHAMPS présente le compte administratif dans ses grandes masses :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	6 298 400.37 €	7 208 887.20 €
Report de l'exercice 2012		701 987.04 €
Total des réalisations 2013	6 298 400.37 €	7 910 874.24 €
Résultat de fonctionnement		1 612 473.87 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	2 752 152.24 €	2 741 383.44 €
Report de l'exercice 2012	671 150.17 €	
Total des réalisations 2013	3 423 302.41 €	2 741 383.44 €
Résultat d'investissement	681 918.97€	
Restes à réaliser à reporter en 2013	639 644.03 €	469 803.91 €
Besoin de financement	851 759.09 €	

Vu l'avis de la commission des Finances du 23 juin 2014,

Monsieur Bruno DESCHAMPS propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le compte administratif du budget Ville 2013

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2014 - 102 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013 – BUDGET VILLE

Monsieur Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances, explique qu'après le vote du compte administratif, il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013.

Il rappelle que le compte administratif 2013 fait apparaître :

- un excédent de 1 612 473.87 €
- un besoin de financement de la section d'investissement de 851 759.09 €

Les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	6 298 400.37	7 208 887.20
Résultat de l'exercice :	-	910 486.83
Résultat antérieur reporté		701 987.04
Résultat à affecter		1 612 473.87

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	2 752 152.24	2 741 383.44
Résultat antérieur reporté	671 150.17	
Total	3 423 302.41	2 741 383.44

Solde d'exécution d'investissement

Besoin de financement - D 001	681 918.97
Excédent de financement - R 001	-

Restes à réaliser

	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	639 644.03	469 803.91

Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement	169 840.12
Excédent de financement	-

Besoin de financement	851 759.09
-----------------------	-------------------

AFFECTATION	1 612 473.87
Affectation en réserves R 1068 en investissement	851 759.09
Excédent de fonctionnement à reporter au BS : (a-b)	760 714.78

Vu l'avis de la commission des Finances du 23 juin 2014,

Monsieur Bruno DESCHAMPS propose au Conseil Municipal :

- **D'AFFECTER** comme suit les résultats de l'exercice 2013
 - o Affectation en réserves capitalisées R 1068 en investissement : **851 759.09 €**
 - o Report en fonctionnement R 002 : **760 714.78 €**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2014 – 103 - FINANCES LOCALES – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 - VILLE

Monsieur Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances, explique que la Ville de Chalonnes ayant opté pour le vote des budgets avant l'arrêt définitif des comptes administratifs, le budget supplémentaire permet de reprendre les résultats de l'exercice précédent.

Il est également un outil de réajustement des crédits prévisionnels inscrits au budget primitif.

Le budget supplémentaire 2014 de la Ville s'équilibre à :

- En section de fonctionnement : 854 617.78 €
- En section d'investissement : 2 118 286.00 €

Vu l'étude de ce dossier par la commission Finances le 23 juin 2014,

Monsieur MAINGOT demande s'il serait possible d'avoir des chiffres du budget plus complets ainsi que ceux de l'année précédente afin de pouvoir comparer.

Monsieur DESCHAMPS indique qu'il changera de format de présentation l'année prochaine.

Monsieur BLANCHARD, au nom du groupe d'opposition, souhaite s'abstenir compte tenu du manque de recul par rapport à ce budget supplémentaire.

Monsieur DESCHAMPS remercie le service des Finances pour le travail effectué.

Monsieur Bruno DESCHAMPS propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le budget supplémentaire 2014 de la Ville.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (6 abstentions : JC SANCEREAU, A MAINGOT, G LAGADEC, T BLANCHARD, B LIMOUSIN, F DHOMMÉ)

2014 – 104 - AP/CP 2014-1 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CAMPING MUNICIPAL

Monsieur Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des finances, présente le plan de financement des travaux de rénovation du camping municipal :

	EXERCICES	
	2014	2015
DEPENSES (engagée) AP	766 647.00 €	
Crédits de paiement (inscrit au budget) CP	460 043.00 €	306 604.00 €
RECETTES	766 647.00 €	
Autofinancement	423 239.00 €	100 075.00 €
Subvention		184 500.00 €
Emprunt	36 804.00 €	22 029.00 €

CONSIDERANT que le projet de rénovation du camping municipal a été adopté lors du conseil municipal du 27 mai 2014,

VU la délibération n°2014-99 du Conseil Municipal du 26 juin 2014 approuvant le règlement budgétaire et financier de la ville,

CONSIDERANT que le coût du projet s'élève à 766 647 € HT,

CONSIDERANT que cette opération va être réalisée sur 2 exercices budgétaires : 2014 et 2015,

CONSIDERANT qu'une gestion financière de cette opération en procédure d'AP/CP offrirait une meilleure lisibilité en ne faisant pas supporter sur un seul exercice l'intégralité de la charge pluriannuelle mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice,

Monsieur Bruno DESCHAMPS propose au conseil municipal :

- **DE RECOURIR** à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement pour la réalisation des travaux d'aménagement du camping municipal.
- **DE VOTER** le montant de cette autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2014 – 105 - SUBVENTION AU GROUPEMENT DES COMMERCANTS – AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Monsieur Marc SCHMITTER, adjoint chargé du Développement Economique, du Commerce et du Tourisme, informe le Conseil Municipal, qu'une subvention de 57 745.00 € a été allouée par l'Etat, via la Direction

Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) sur les fonds du FISAC, pour l'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville.

Cette subvention se décompose en 2 parties :

- Une subvention de fonctionnement de 24 057.00 €, pour les actions d'assistance technique (recrutement d'un animateur) et les actions de communication et signalétique menées par la Ville et le groupement des commerçants.
- Une subvention d'investissement 33 688.00 € pour les travaux d'aménagement de la place.

Il précise que les fonds engagés par le groupement des commerçants pour ces actions de signalétique et communication des commerces (achats de kakemonos) devaient bénéficier d'un financement de ce fonds FISAC.

Monsieur SCHMITTER propose au Conseil Municipal :

- **D'ALLOUER** au Groupement des Commerçants, une subvention de 1 830.64 € pour les dépenses effectuées au titre de la signalétique et communication des commerces pendant les travaux d'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2014 - 106 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITULAIRE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Pierre DAVY, Adjoint chargé du Personnel Communal, indique que des agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade à la suite de leur inscription au tableau d'avancement annuel par la Commission Administrative Paritaire.

Le Comité Technique Paritaire s'est prononcé favorablement le 16 juin 2014.

Monsieur BLANCHARD souhaite des précisions sur les modalités d'évolution des agents de la fonction publique territoriale dans leur carrière.

Messieurs DAVY et DESCHAMPS présentent les grandes lignes d'évolution des carrières des agents : avancement d'échelon, de grade, de catégorie.

Monsieur DAVY propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les modifications du tableau des effectifs suivantes :
 - suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet, remplacé par la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet: effet au 01/07/2014,
 - suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (17,5/35^{ème}), remplacé par la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet (17,5/35^{ème}) : effet au 01/07/2014,
 - suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet, remplacé par la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps complet : effet au 01/07/2014,
 - suppression d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet (30/35^{ème}), remplacé par la création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30/35^{ème}) : effet au 01/07/2014,
 - suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps non complet (28/35^{ème}), remplacé par la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35^{ème}) : effet au 01/07/2014,

- suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, remplacé par la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet : effet au 01/07/2014,
- suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet remplacé par la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet : effet au 01/01/2014.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2014 - 107 - FONCTION PUBLIQUE – CREATION D'EMPLOIS NON TITULAIRES POUR UN BESOIN OCCASIONNEL – MISE EN PLACE DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur Pierre DAVY, adjoint chargé du Personnel Communal, indique que le besoin en personnel pour l'animation des Temps d'Activités Périscolaires, sur la base d'un taux d'encadrement de référence de 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans et 1 pour 14 enfants de moins de 6 ans a été estimé à 5 postes de 7 heures hebdomadaires annualisées.

Compte tenu :

- des redéploiements en cours avec les autres secteurs d'animation de la Ville
- de la période expérimentale jusqu'au 31 décembre 2014,
- de la prévision de recours éventuel à des intervenants extérieurs sur des modules,
- des évolutions possibles des modalités d'organisation du dispositif d'aménagements des rythmes scolaires,
- de l'inconnue sur le taux de fréquentation des Temps d'Activités Périscolaires,

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 16 juin 2014.

Monsieur PHELIPPEAU souligne que ces recrutements restent limités en raison notamment des redéploiements internes.

Monsieur DAVY propose au conseil municipal :

- **DE CRÉER** quatre emplois d'adjoints d'animations contractuels à temps non complet (5 heures hebdomadaires pendant les semaines scolaires) au titre de l'article 3-3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 à compter du 1^{er} septembre 2014.
- **DE CRÉER** un emploi d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet (3 heures hebdomadaires pendant les semaines scolaires) au titre de l'article 3-3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 à compter du 1^{er} septembre 2014.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2014-108 - INSTALLATION DE MATERIELS A ECONOMIE D'EAU SUR LES SANITAIRES DU CAMPING - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur DAVY, adjoint chargé des bâtiments communaux, précise qu'un précédent projet sur l'aménagement de la place de la Poste a été retenu par la commission des Finances de l'Assemblée Nationale avec un subventionnement à hauteur de 2 500 euros au titre de la réserve parlementaire.

Cependant, compte tenu d'un phasage difficile à tenir avec les autres travaux en cours sur cette opération, il propose de présenter un autre projet en opération définitive, à savoir le projet d'économie d'eau sur les sanitaires du Camping.

En effet, dans le cadre de la réhabilitation du camping, le changement des installations sanitaires a été décidé, en raison de leur vétusté et du risque de légionellose.

C'est ainsi l'occasion d'installer du matériel à économie d'eau pour un montant estimé par le bureau d'études « BATEL » à 30 000 € HT.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

- Dépenses HT	30 000 €
- Recettes	
• Fonds de concours Communauté de communes	4 500 €
• Réserve parlementaire	2 500 €
• Autofinancement	23 000 €

Monsieur DAVY propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le projet d'installation de matériels à économie d'eau sur les sanitaires du camping
- **DE VALIDER** le plan de financement de cette opération d'un montant de 30 000 € HT autofinancée à hauteur de 23 000 €. Ces sommes ont été inscrites au budget supplémentaire 2014 de la commune.
- **DE SOLLICITER** la décision définitive d'attribution d'une subvention de 2 500 euros, auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, au titre de la réserve parlementaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2014 - 109 - CONVENTION MULTIPARTENARIALE POUR LA REALISATION D'UN CHANTIER INTERNATIONAL POUR LA VALORISATION DU CIMETIERE DES MINEURS DE LA CHAPELLE SAINTE BARBE DES MINES

Monsieur Pierre DAVY, adjointe aux Bâtiments Communaux, présente le projet de chantier international de jeunes bénévoles que l'association nationale Concordia se propose d'organiser en partenariat avec l'Association Sainte Barbe des Mines, la Communauté de communes Loire Layon et la Ville de Chalonnes-sur-Loire, du 7 au 28 juillet 2014, conformément à la convention ci-jointe.

Le projet d'intérêt général consisterait en la remise en valeur du cimetière des mineurs de la Chapelle Sainte-Barbe-des-Mines à Chalonnes-sur-Loire qui appartient à l'Association Sainte Barbe des Mines (remise en état du site, nettoyage et consolidation des tombes disloquées sans transformation de l'ordonnancement du cimetière selon le souhait de l'ABF et de l'inspecteur du site classé).

Le chantier international de jeunes bénévoles constitue à la fois une action d'animation locale à dimension internationale et la réalisation de travaux d'utilité sociale. L'Association Concordia s'engage par la présente à la réalisation de cette action, tant au niveau des travaux à réaliser que de la mise en œuvre du projet d'animation locale, dans une logique partenariale avec l'Association Sainte Barbe des Mines, la CCLL et la commune de Chalonnes sur Loire.

Le chantier aura lieu du 7 au 28 juillet 2014 pour un groupe de 12 bénévoles dont 9 bénévoles intercommunaux encadrés par un animateur vie de groupe et un animateur technique mis à disposition par l'association.

L'hébergement sera assuré au camping. Ce chantier est en partie financé par la Communauté de Communes Loire Layon à hauteur de 5 000 euros.

La Ville de Chalonnes sur Loire s'engage pour sa part à :

- prendre en charge l'hébergement du groupe au camping municipal
- fournir le matériel nécessaire à l'hébergement du groupe tel que matériel de cuisson, réfrigérateur, tables, chaises, matériel de cuisine....

La convention multi partenariale sera signée par l'association Concordia, la Communauté de Communes Loire Layon, l'association Sainte Barbe des Mines et la Ville de Chalonnes sur Loire.

Monsieur DAVY propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la présente convention
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2014 - 110 - ESPACE CINE – CONVENTION D’AFFILIATION AVEC LE RESEAU « CARTE CEZAM »

Monsieur Philippe JAMMES, élu chargé de la Culture et du Patrimoine, rappelle que par délibération en date du 7 avril 2014, le conseil municipal a approuvé le mode de gestion de l'Espace Ciné en régie directe, avec de nouveaux tarifs suite à la liquidation judiciaire de l'association des Amis du Bon Cinéma qui assurait la gestion préalablement (DSP).

Monsieur JAMMES informe le conseil municipal du projet de signature de la convention avec le réseau Carte CEZAM qui permettra une annonce publicitaire dans les outils de communication du réseau, avec en contrepartie un tarif réduit à 4 euros au lieu de 5 euros.

Monsieur JAMMES propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la convention d'affiliation avec le réseau Carte CEZAM Maine et Loire
- **D'AUTORISER**, Madame le Maire ou l'adjoint délégué, à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2014-111 - ESPACE CINE – CONVENTION D’AFFILIATION AVEC LE RESEAU « CINECHEQUE »

Monsieur Philippe JAMMES, élu chargé de la Culture et du Patrimoine, rappelle que par délibération en date du 7 avril 2014, le conseil municipal a approuvé le mode de gestion de l'Espace Ciné en régie directe, avec de nouveaux tarifs suite à la liquidation judiciaire de l'association des Amis du Bon Cinéma qui assurait la gestion préalablement (DSP).

Monsieur JAMMES informe le conseil municipal du projet de signature de la convention avec le réseau « CinéChèque » qui permet d'accepter les ciné-Chèques avec une insertion publicitaire de l'Espace Ciné dans les documents de communication de ce réseau.

Monsieur JAMMES propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la convention d'affiliation avec le réseau CinéChèques
- **D'AUTORISER**, Madame le Maire ou l'adjoint délégué, à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2014 - 112 - ESPACE CINÉ : ADHESION ANCV

Monsieur Philippe JAMMES, élu chargé de la Culture et du Patrimoine, rappelle à l'assemblée que la Commune est actuellement affiliée à l'Association Nationale des Chèques Vacances pour l'accueil de loisirs, le point accueil jeunes, l'hébergement de classes de découverte aux Goulidons, le camping municipal et la piscine municipale.

Il précise que le cinéma, géré précédemment par l'association ABC, offrait aux usagers la possibilité de régler à l'aide de chèques vacances. Il convient de demander une extension pour ce service.

Monsieur JAMMES propose au conseil municipal :

- **DE SOLLICITER** une extension de cet agrément pour l'acceptation comme mode de paiement des chèques vacances au cinéma municipal
- **D'AUTORISER**, Madame le Maire ou l'adjoint délégué, à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2014 – 113 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DIA

Madame le Maire présente les dossiers suivants, dans le cadre du droit de préemption urbain prévu à l'article L213-1 du Code de l'Urbanisme :

N°DIA	Usage	Adresse du bien	Références cadastrales	Surface
27	habitation	5 bis rue du Marais	AC 155	419 m ²
28	habitation	76 Montée de la Roullière	G 1109 et 1112	4 172 m ²
29	professionnel	6 rue du Chêne Galant	AE 330	448 m ²
30	habitation	32 Avenue des Ligerais	G 1541	610 m ²
31	habitation - commercial	40 rue du Vieux Pont	AB 112	339 m ²

Madame le Maire propose à l'Assemblée :

- **DE NE PAS USER** du droit de préemption urbain sur les dossiers ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2014 - 114 - INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil municipal, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT :

D 2014-30	28/05/2014	Convention de location pour le logement N° 10 situé 11 Rue Nationale, à compter du 28 mai 2014 jusqu'au 28/08/2014 moyennant un loyer mensuel de 314.88 euros
D 2014-31	19/05/2014	Contrat de maintenance ADIC pour le logiciel de recensement Coût de la redevance annuelle : 60 € HT

QUESTIONS DIVERSES

Informations sur la Communauté de Communes Loire Layon : Marc SCHMITTER donne l'actualité de la Communauté de Communes Loire Layon :

- Vote de la grille tarifaire de ramassage des ordures ménagères. Des réunions publiques d'information auront lieu le 1^{er} juillet à Saint Georges sur Loire et le 3 juillet à Chalonnes sur Loire, salle du Layon à 20 h 30.
- Maintien de l'intervention en milieu scolaire de l'école de Musique

Information sur la présence de la caravane du groupe Alice : Philippe JAMMES rappelle que la participation des élus et des habitants est attendue sur le projet du groupe « Alice », dans la perspective de l'écriture d'un spectacle déambulatoire fin août 2013. Ce projet sera suivi par France 2 qui suit l'aventure du groupe Alice pour une série d'émissions courtes diffusées le midi en semaine à compter de septembre.

Suppression d'un ½ temps de policier : Monsieur Thierry BLANCHARD, au nom du groupe d'opposition, exprime son insatisfaction quant à cette décision, avec des effets induits notamment sur la gestion du stationnement en ville, les problèmes d'incivilités ...

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'une volonté municipale après comparaison avec les communes similaires. L'emploi de policier est maintenu avec un ½ temps supplémentaire nécessaire compte tenu de l'importance des marchés du mardi et samedi.

Un débat politique s'engage sur ce choix de réduction des moyens et Monsieur BLANCHARD regrette qu'il n'y ait pas eu préalablement une concertation satisfaisante.

Monsieur SCHMITTER confirme que ce choix résulte d'une analyse et qu'en l'occurrence des redéploiements de tâches ont été opérés vers d'autres services.

Monsieur MAINGOT regrette cette décision qui touche à une valeur symbolique, avec toutes les conséquences prévisibles sur la qualité de service. Il souhaite, au vu des remarques de Monsieur DESCHAMPS sur les choix budgétaires, que ce processus d'analyse des opportunités d'adaptation des moyens soit similaire sur tous les types de postes à l'avenir.

Madame le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas de viser un symbole, mais au contraire, à l'issue d'une analyse la plus objective possible avec le chef de service et sans arrière-pensée idéologique, de mener à bien les adaptations du budget rendues nécessaires, dans le contexte actuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 45.